

MASTER MEEF CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

TYPE DE DIPLÔME

Master (LMD)

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +5

ACCESSIBLE EN :

Formation initiale
Formation continue
VAE

DOMAINE D'ÉTUDE : Animation - Pédagogie - Professorat, Didactique, Éducation, Enseignement, Formation

Domaine :

Objectifs

- La préparation au concours de Conseiller Principal d'Éducation (ministères de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et enseignement privé) ;
- Une formation professionnelle pour les Conseillers Principaux d'Éducation, qui garantira une adéquation aux conditions d'exercice des missions ;
- Une formation diplômante pour les Conseillers Principaux d'Éducation en poste ;
- Une ouverture vers les métiers de l'encadrement éducatif et vers le secteur de l'insertion professionnelle.

ÉTABLISSEMENT

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Contact scolarité

Secrétariat

• **Amélia de Septenville**

amelia.de-septenville@univ-tlse2.fr

Contact formation continue

Reprises d'études

Savoir-faire et compétences

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Construire le parcours de formation des élèves
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Les enseignants et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

COMPETENCES SPECIFIQUES AUX CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

La conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation, conseiller de l'ensemble de la communauté éducative et animateur de la politique éducative de l'établissement

- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

La conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation, accompagnateur du parcours de formation des élèves

- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves

La conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative

- Travailler dans une équipe pédagogique
- Travailler avec les parents et les partenaires de l'établissement

Condition d'accès

Formation(s) requise(s)

Être titulaire d'un diplôme bac + 3

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis (Art R613-32 à R613-50 du Code de l'Éducation) :

- au titre de la Validation des Études Supérieures (VES)
- au titre de la Validation des Acquis (VA)
- au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Inscription

Master 1 :

- Cette formation est à accès sélectif ou à capacité limitée. Vous devez au préalable **déposer votre candidature**. Si elle est retenue, rapprochez-vous du secrétariat de la formation pour obtenir le dossier et le rdv d'inscription.

Master 2 :

- Pour les titulaires du M1 correspondant validé à l'UTM : **s'inscrire ou se réinscrire**
- Pour les autres : Cette formation est à accès sélectif ou à capacité limitée. Vous devez au préalable **déposer votre candidature**. Si elle est retenue, rapprochez-vous du secrétariat de la formation pour obtenir le dossier et le rdv d'inscription.

Poursuite d'études

Poursuite d'études hors UT2

- Pour les poursuites d'études dans d'autres établissements, vous pouvez vous renseigner auprès du [SCUIO-IP, Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle](#)